COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

avis officiels

DES ARBRES ET DES TABLES POUR LA PLACE DE LA GARE À NOIRAIGUE

La place de la gare de Noiraigue est une des portes d'entrée importantes pour le tourisme dans la région avec milliers de visiteurs qui arrivent ou repartent en train avant ou après leur excursion au Creux du Van ou dans les gorges de l'Areuse. Toute la zone de la place de la gare appartient aux CFF et un projet global pourra être étudié lorsque l'entreprise aura défini un planning de réfection de ses installations, ce qui prendra dans tous les cas plusieurs années.

Dans l'intervalle, le Conseil communal a souhaité améliorer la convivialité du lieu en y installant des tables et en ajoutant des arbres et une haie, pour mettre aussi en valeur la fontaine déjà présente sur le site. Ce lieu est à disposition de tous et nous espérons qu'il participera au bien-être des habitants et des visiteurs. •

CULTURE

FÊTE DE DISTRICT DES FANFARES

Tous les deux ans, l'une des six fanfares du Val-de-Travers organise une fête musicale dans son village. Cet événement, unique dans le canton de Neuchâtel, réunit les sociétés de musique afin de renforcer la cohésion et l'entraide. Sous l'impulsion de la Fédération des musiques du Val-de-Travers, les fanfares se rassemblent avec enthousiasme dans un esprit de collaboration et de partage, accueillant également des sociétés amies venues d'autres régions. •

(23/24)

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Les Bayards – Rue de la Gare 1	16.12.2024	2792	Création d'un velux
Couvet – Rue Pré-Jorat 14	16.12.2024	3995 3675	Extension du bâtiment déjà existant
Môtiers – Rue de la Golaye 2	16.12.2024	1246	Mise en conformité: installation d'un couvert de terrasse
Saint-Sulpice Quartier du Pont-de-la-Roche 2	16.12.2024	1564	Installation d'une pompe à chaleur
Boveresse – La Courte Creye 12	23.12.2024	1388	Velux et reconstruction couvert à voiture
Couvet – La Roche 262	23.12.2024	3373	Installation photovoltaïque
Fleurier – La Mordattaz 2	23.12.2024	3219	Création lucarne, fosse septique, citerne d'eaux claires et cave enterrée
Noiraigue – Place de la Gare 4	23.12.2024	1296	Mise en conformité d'un couvert
Saint-Sulpice – Place Jeannin	23.12.2024	1255	Remise en état d'un chemin forestier

RECYCLAGE PILES, BATTERIES ET ACCUMULATEURS

Récolter et recycler des piles, batteries et accumulateurs – Le saviez-vous?

- Les piles et les accumulateurs sont majoritairement recyclés en Suisse, mais ils restent encore trop nombreux à être jetés avec les ordures ménagères.
- Le recyclage des piles et des accumulateurs permet la récupération de matières premières précieuses telles que le plomb, le fer, le cobalt, le graphite, le cuivre, l'aluminium, le lithium, le nickel, le manganèse ou encore le zinc.
- Tous les commerces qui vendent des objets fonctionnant avec des piles ou des accumulateurs sont tenus de reprendre ces objets lorsqu'ils sont en fin de vie. Un container particulier est également à disposition à la déchetterie Val-de-Tri.
  Les puffs et cigarettes électroniques ne doivent pas finir à la poubelle mais suivre la filière de récupération et de recyclage.
- Les batteries de véhicules doivent également être retournées gratuitement dans les points de vente afin d'être acheminées au bon endroit pour leur recyclage.
- Les batteries de vélos électriques sont reprises par les commerçants spécialisés ou doivent être déposées dans un point de collecte approprié.
- Les piles et accumulateurs non amovibles ne doivent pas être démontés. Rapporter l'appareil complet chez le vendeur ou le déposer dans les points de collecte des déchets électroniques.

Retrouvez d'autres informations intéressantes et utiles concernant le tri des déchets sur le site Internet www.contribue.ch. •

À VÉLO EN AUTOMNE ET EN HIVER AUSSI !

Vous êtes prêts pour le ski? Alors ce n'est pas la météo ni le froid qui vous arrêteront pour quelques minutes de vélo.

La commune met à disposition gratuitement deux vélos électriques, équipés de pneus adaptés aux conditions hivernales. Vous pouvez les réserver pour une courte ou une longue durée pour en tester pleinement l'usage en fonction des déplacements que vous avez à faire.

Ne vous embêtez plus avec des problèmes de stationnement, sortez vos vestes et vos gants de ski (nous prêtons les pantalons imperméables) et profitez des liaisons cyclables existantes entre les villages de la commune.

Réservations par la centrale communale: www.val-de-travers.ch/page/location-de-salle. •

INFORMATIONS PRATIQUES

RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE DE MESURES HIVERNALES

Les jours raccourcissent, la température baisse et les feuilles tombent des arbres… Nous voici bel et bien arrivés dans la saison froide. Il veut dire que les mesures hivernales en matière de stationnement seront bientôt à nouveau d'actualité dans notre commune. Pour mémoire, il est interdit de stationner sur les rues, places et trottoirs communaux de l'ensemble des villages de 2 h à 6 h du 1er novembre au 15 mars de chaque année pour permettre le déneigement mais également le salage des voies publiques.

Dans chaque village, des places et des rues ont été déterminées pour le stationnement nocturne des véhicules durant cette période. Vous pouvez trouver toutes les informations utiles concernant les mesures hivernales sur www.val-de-travers.ch/page/arretes.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration.

ANNONCES

Conseil général
La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra

le lundi 9 décembre 2024
à 19h30 à Fleurier, salle Fleurisia

L'invitation ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site:
www.vdt.ch/seances
Les séances sont publiques: venez nombreux participer à la vie politique de votre commune.

QUALITÉS NATURELLES · LE VAL-DE-TRAVERS ·